

L'assurance qualité vise à obtenir la confiance dans l'assurance de la qualité c'est-à-dire dans l'aptitude de la société ou de l'organisation à satisfaire le niveau de la qualité désirée.

L'assurance qualité des Universités constitue désormais une priorité des politiques nationales d'enseignement supérieur.

L'assurance qualité est aujourd'hui une composante essentielle de la réforme de l'enseignement supérieur engagée par l'Algérie, avec l'adoption du système LMD, notamment dans les écoles de formation d'ingénieur .

Il s'agit de susciter et soutenir des démarches collaboratives, à travers l'accompagnement de processus d'évaluation interne selon un mode de formation action dans une optique d'assurer une amélioration du fonctionnement et des enseignements à partir des démarches d'autoévaluation interne conduites.

L'assurance qualité et implémentation (**I'AQI**) dans le secteur de l'enseignement supérieur a été mise en place à partir des dispositifs réglementaires et organisationnelles suivantes :

- Création du Conseil National de l'Évaluation (**CNE**) par décret exécutif 10-36 du 21 janvier 2010 fixant les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.
- Création de la Commission pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (**CIAQES**) par arrêté n°167 du 31 Mai 2010
- Mise en place de la cellule assurance qualité (**CAQ**) et nomination au niveau de chaque établissement d'un Responsable Assurance Qualité (**RAQ**).

La Cellule d'Assurance Qualité est une cellule rattachée au directeur de l'école, chargée de piloter les actions visant à améliorer la qualité.

